



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

03 JUIN 2025

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0897 642 057**

Nom

(en entier) : **CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chemin de la Reconversion 17-19, 7110 La Louvière**

Objet de l'acte : Nomination

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 16 mai 2025

[...]

II. Résolutions

L'actionnaire unique prend les décisions suivantes :

i. L'actionnaire unique approuve la nomination en tant que commissaire de la Société, de la SRL Mazars Réviseurs d'Entreprises (ayant son siège à Avenue du Boulevard 21, Boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0428.837.889). Le mandat de commissaire est confié à la SRL Réviseurs d'Entreprises pour une durée de trois ans, à savoir les années comptable 2023-2024-2025, se terminant à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2025. La SRL Mazars Réviseurs d'Entreprises a désigné Monsieur Koen Potters, réviseur d'entreprise, comme son représentant permanent pour l'exercice de ce mandat.

[...]

ii. L'actionnaire unique décide de confier tout pouvoir à Me Pia Sobrana Gennari Curlo et Me Tom Wera, avocats ainsi qu'à tout autre avocat de l'association LMBD SRL, dont le cabinet est établi à 1170 Bruxelles, Chaussée de La Hulpe 177/7, et à la société B-Docs, dont les bureaux sont établis à 1000 Bruxelles, rue du Taciturne 27, ainsi que ses administrateurs et ses employés dont Hanane Mejdoubi et Carmen Theunis, avec le droit d'agir seul, et avec pouvoir de substitution, afin de remplir toutes les formalités nécessaires vis-à-vis des greffes compétents et/ou de l'administration du Moniteur et/ou de la Banque Carrefour des Entreprises, et de manière plus générale, afin de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile en vue de mettre en œuvre les décisions prises ci-dessus.

Carmen Theunis
Mandataire spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).